LIGUE GRAND EST DE TENNIS

ZONE EST - TERRITOIRE ALSACE

CHAMPIONNATS TERRITORIAUX ET DÉPARTEMENTAUX PAR ÉQUIPES JEUNES 2025 - RÈGLEMENTS

I. ORGANISATION

Les Championnats auront lieu du **23 avril au 21 juin 2025 (23/04 – 30/04 – 07/05 – 14/05 – 28/05)** pour les phases préliminaires, **du 31 mai au 14 juin** pour les phases finales départementales, puis le **21 juin** pour les finales interdépartementales.

CHAMPIONNAT TERRITORIAL D'ALSACE (Excellence Alsace)

Il rassemble les meilleures équipes 15/18 ans, 13/14 ans, 11/12 ans de la compétition, filles et garçons, en fonction du classement.
Chaque poule par catégorie d'âge sera composée de 5 à 8 équipes. Le poids de l'équipe sera calculé sur les deux meilleurs joueurs.
L'équipe victorieuse sera désignée « Championne d'Alsace d'Excellence Territoriale ».

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX BAS-RHIN ET HAUT-RHIN

Chaque Comité Départemental organisera son propre championnat avec les équipes non retenues au niveau territorial.
Les vainqueurs départementaux de chaque Division se rencontreront pour désigner l'équipe "Championne d'Alsace" de la Division.

Catégories d'âge (garçons et filles) :

15/18 ans) : né(e)s entre 2007 et 2010; 13/14 ans : né(e)s en 2011 – 2012 ; 11/12 ans et 11/12 ans mixte : né(e)s en 2013 – 2014 ; 7/10 ans vert et 7/10 ans vert mixte: nés en 2015 - 2016 – 2017 - 2018.

RENCONTRES ET COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les dispositions suivantes seront en vigueur :

- **Toutes les catégories, garçons et filles**
  - 2 joueurs (joueuses) par équipe au minimum,
  - 2 simples et 1 double, les deux joueurs (joueuses) de simple peuvent jouer le double ; l'équipe peut être composée de 2,3 ou 4 joueurs,
  - ordre des rencontres : N° 1 – N°2 – double. L'ordre des matchs peut être différent après accord des capitaines des 2 équipes avant de débuter la rencontre.

- **Catégorie 7/10 ans vert garçons, filles et mixtes**
  - Simples et double, **format 7** : 2 sets en 5 jeux, point décisif - jeu décisif à 4 partout - super jeu décisif en guise de 3è manche.
  - utilisation de la balle intermédiaire verte,
  - double joué sans les couloirs.
  - terrain 21m

- **Catégorie 11/12 ans, 13/14 ans, 15/18 ans garçons et filles**

- Simples et double, **format 4 :** 2 sets en 6 jeux, point décisif - super jeu décisif en guise de 3è manche.

Pour permettre le bon déroulement des Championnats, prévoir, si possible, un(e) remplaçant(e) par équipe.

Des surclassements sont possibles à tous les niveaux. Vous pourrez retrouver toutes les possibilités dans le

fichier : **Disposition pour la compétition Jeunes** disponible sur le site du CD 67.

 HORAIRES ET DATES DES RENCONTRES

Pour les 8/10 ans vert, les rencontres sont fixées au **mercredi 9 heures.**
Pour toutes les autres catégories, les rencontres sont fixées au **mercredi 14 heures**
Toutefois, il est possible, d'un commun accord, d'en avancer la date ; dans ce cas, la saisie de la feuille de match ne sera possible qu'entre J-2 et J+4 par rapport à la date initialement prévue.
En revanche, **tout report devra faire l'objet, après accord entre les deux clubs, d'une demande préalable au Président de la Commission des Épreuves par Équipes Jeunes.**
En cas de désaccord entre les deux équipes, **l'horaire de référence est maintenu.**
Pour toutes les catégories : aucune rencontre ne peut démarrer après 19 heures.
Nota : organisez vos rencontres dès la réception du calendrier du championnat.

Une équipe sera déclarée "battue par disqualification" lorsqu'elle n'est pas complète (tous les joueurs de simple et de double) 30 minutes après l'heure prévue du début de la rencontre.

II. RÈGLEMENTS

Pour participer à ces championnats par équipes jeunes, tous les joueurs ou joueuses doivent être **licencié(e)s au plus tard la veille du championnat (22 avril 2025).**

Les clubs devront inscrire leurs équipes 7/10 ans vert, 11/12 ans à 15/18 ans **via ADOC entre le 5 décembre 2024 et le 8 mars 2025** (homologations par catégories d'âge). Les droits d'engagement de 25 €uros seront prélevés directement sur le compte des clubs.
 Ces épreuves étant construites à partir du poids des équipes, variables d'une saison sur l'autre, leur composition devra être connue par la commission au moment de la confection des championnats. Les clubs devront saisir **via ADOC les fiches de toutes leurs équipes inscrites pendant la période d'inscription (5 décembre – 8 mars).**
Ces fiches devront comporter au minimum 2 joueurs par équipe engagée. Le système calculera automatiquement le poids des équipes en fonction du classement des 2 meilleurs joueurs inscrits.
Les championnats ne pourront pas être modifiés suite à la sortie des classement mensuels éventuels de mai et juin. Les rencontres débutant le 23 avril 2025, il **faudra néanmoins que l'ordre des joueurs soit respecté, et éventuellement rectifié, en fonction des classement mensuels.**

Pensez à vérifier et à éditer les nouvelles attestations le cas échéant.

En dehors d'une montée au classement mensuel aucun joueur mieux classé que le dernier de la liste ne pourra participer ultérieurement et l'ordre des classements devra être respecté, quel que soit le nombre des équipes engagées dans une même catégorie.
Les équipes sont formées par catégories d'âge. Un jeune inscrit dans une catégorie d'âge supérieure (par exemple un 12 ans en 13/14 ans) ne pourra descendre de catégorie pendant la durée du championnat.
Les Ententes sont acceptées lorsqu' aucun des deux clubs ne présente d'équipe de niveau inférieur dans la même catégorie. **Pour inscrire une entente, merci de nous faire parvenir le document prévu, l'inscription de l'entente se fera par la commission.**
Un joueur peut exceptionnellement monter de catégorie d'âge, pour une journée, **après demande préalable au responsable du championnat,** à condition de **ne pas améliorer le poids de l'équipe intégrée.** Un joueur ne peut pas jouer dans deux équipes différentes dans la même journée du calendrier du championnat. **En cas de 2è montée**, **le joueur ne pourra pas revenir dans sa catégorie d'origine**, sous peine de rencontre perdue par pénalité.

 Un même joueur ne peut participer à des phases finales dans deux catégories différentes

 L'équipe ayant perdu 2 matchs par pénalité sera exclue du championnat, ses résultats seront annulés.

 Le capitaine doit être obligatoirement licencié dans le club de son équipe.

A. DEVOIR DU CLUB ORGANISATEUR

Le club recevant doit assurer l'accueil du club visiteur de manière à ce que la rencontre puisse commencer à l'heure prévue.
Il doit fournir :

- les terrains
- 3 balles neuves homologuées par partie de simple et la feuille de match.
Le club recevant doit **saisir la feuille de match de la rencontre dans Ten'Up, sous 96 heures.**
Il est recommandé de prévoir un goûter pour les joueurs.

B. LITIGES/CONTESTATIONS/PENALITES
Pour être valables, les réclamations et (ou) réserves doivent être faites par écrit sur une feuille d'observation. **Il est obligatoire de mentionner l'horaire des réclamations et les faire contresigner par le juge-arbitre (s'il y en a un) et les deux capitaines**.
Ce document est téléchargeable sur le site de la Ligue (https://www.ligue-grandest-fft.fr), rubrique «Compétitions » « Docs et règlements » « Documents utiles à la compétition ».
La réserve devra également être mentionnée dans Ten'Up par le responsable de la saisie de la feuille de match.
Cette feuille d'observation devra être envoyée immédiatement avec le volet bleu de la feuille de match :
- **a. pour le championnat territorial** :
Ligue du Grand Est de Tennis, BP 23043, 67033 STRASBOURG CEDEX
- **b. pour le championnat départemental du Bas-Rhin** :
Comité de Tennis du Bas-Rhin, Rue Baden Powell, BP 83058, 67033 Strasbourg Cedex.
- **c. pour le championnat départemental du Haut-Rhin** :
Comité Départemental de Tennis du Haut-Rhin, Rue Arthur Ashe, 68350 BRUNSTATT (dirigeants68@fft.fr).
NOTA : il est vivement conseillé à l'équipe visiteuse de vérifier la saisie.

C. DOCUMENTS À PRÉSENTER AVANT LA RENCONTRE
Il faut présenter au juge-arbitre :
- la licence portant le dernier classement publié, afin d'éviter les erreurs d'ordre dans la composition des équipes
- un document permettant de justifier de l'identité du joueur ou de la joueuse.

D. PÉNALITÉS
- Chaque forfait sera pénalisé par une amende de 25 €.
- Chaque forfait général sera pénalisé par une amende de 50 €.
- En cas de non présentation de la licence, il sera infligé une pénalité de 8 €.
- Toute feuille de match non ou mal saisie entraîne une pénalité de 8 €.
- Pour permettre une bonne gestion des championnats, toute feuille de match non saisie doit parvenir à l'organisateur (Ligue ou Comités) au plus tard 3 jours après la date butoir, sinon il sera appliqué une pénalité de 8 euros.

E. CLASSEMENT PAR ÉQUIPES
Après le déroulement d'une phase organisée par poules, la Commission compétente procède au classement attribuant :
- 2 points au club ayant gagné une rencontre,
- 1 point au club ayant perdu une rencontre,
- 0 point au club dont l'équipe a été disqualifiée ou déclarée battue par décision du juge-arbitre ou de la Commission,
- moins 1 point au club forfait.